

# Charte des comités d'habitants contre l'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto

Parce que le coût du chantier n'est pas chiffré.

Parce que les retombées économiques pour le département et les communes traversées ne sont ni chiffrées, ni quantifiées de façon sérieuse.

Parce que les nuisances subies par les populations sont sous-évaluées et jamais explicitement énoncées.

Parce que cette voie intercontinentale de fret va participer à accroître les échanges internationaux et leurs conséquences néfastes.

Parce que le bilan écologique ne prend en considération que d'hypothétiques bénéfices sans tenir compte des conséquences néfastes.

Parce que ce projet d'autoroute ferroviaire intercontinentale va impacter gravement des espèces et des milieux protégés, défigurer et confisquer un territoire qui est un bien commun offert à tous.

Parce que le projet ne prévoit aucune interdiction du passage des poids-lourds par la RN 134 et n'est pas en mesure de le remplacer.

Parce que le passage de 50 trains par jour (dont 14 la nuit), sur lesquels transiteront notamment des matières dangereuses, dans une vallée encaissée et à proximité de larges zones d'habitations est un danger inacceptable et une nuisance disproportionnée aux vues des retombées quasi-nulles pour les territoires traversés.

Parce que les nuisances sanitaires que vont subir les riverains ne sont pas évaluées ni même évoquées.

Nous habitant(e)s des territoires traversés, nous nous opposons catégoriquement au projet dit « de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc », présenté par la région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Aragon, lors de la concertation préalable qui s'est déroulée du 23 septembre au 20 décembre 2024 et décidons de nous constituer en comités pour combattre ce projet d'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto.

Sous cette appellation de « Pau-Canfranc » se cache en réalité un projet d'autoroute ferroviaire grand gabarit, la ligne ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto. Ce projet va défigurer définitivement notre environnement et avoir des conséquences dramatiques pour de nombreux foyers sans pour autant apporter des contreparties aux populations et aux territoires traversés. Par ailleurs, il fait partie de ces grands projets aux coûts pharaoniques qui participent à accroître la mondialisation des échanges et leurs conséquences sociales et écologiques catastrophiques.

Les Comités d'habitants ont pour but d'organiser les populations des territoires concernés et la lutte contre ce projet. Ils se veulent indépendants et distincts de tous les partis politiques et de toutes les organisations associatives ou syndicales existantes.

Pour y participer, il faut être en accord avec les principes suivants :

- Les comités sont indépendants et distincts de tous les partis politiques et de toutes les organisations associatives ou syndicales existantes. Ils restreignent volontairement leur champ d'action à la seule lutte contre le projet d'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto.

- Les comités ont pour but :

a) de faire connaître le projet d'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto et ses implications ou enjeux écologiques, climatiques, économiques, sociaux, démocratiques, énergétiques ;

b) de massifier le mouvement d'opposition à cette ligne ;

c) de contrer les décisions anti-démocratiques prises au niveau européen, national, régional, départemental et communal notamment quant au financement de ce projet et à l'attribution des fonds publics sur les infrastructures de transport ;

d) de fédérer les habitant.e.s du territoire dont les maisons ou terrains (notamment agricoles) sont menacés par le projet, sur le tracé de l'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto, et suivre les démarches d'expropriation ou les rachats en cours ;

- Aucun membre des comités ne peut se prévaloir d'eux en d'autres occasions que pour parler spécifiquement de la lutte contre l'autoroute ferroviaire intercontinentale Bordeaux-Saragosse-Sagunto. Il n'est par conséquent pas possible de ce prévaloir des comités lors de campagnes électorales.

- Les comités fonctionnent en assemblées générales locales dans lesquelles toutes les décisions sont prises collectivement à la majorité. Les personnes qui seraient amenées à assumer une fonction au sein des comités sont des délégués, mandatés et révocables.

- Les décisions communes aux différents comités sont prises au cours de réunion réunissant les délégués de chaque comité, à la majorité. La recherche du consensus est malgré tout souhaitable.

- La demande pour adhérer à un comité se fait lors de son assemblée générale et est validée par elle. L'exclusion suit la même procédure.

En cette réunion fondatrice du 21 février à Accous, les personnes présentes décident de la création de trois comités : comité vallée d'Aspe, comité Oloron, comité Pau. D'autres pourront être créer ultérieurement sur les bases précitées. L'acceptation d'un nouveau comité se fait à l'unanimité des comités existants.

Charte corrigée et approuvée lors de la réunion constitutive des comités qui a eu lieu à Accous, le 21 février 2025.

